

---

## COMPTE-RENDU DU BUREAU DU 17 OCTOBRE 2016 - 18h00

---

### Membres présents

ARCHAMPS	PIN X,
BEAUMONT	ETCHART C,
BOSSEY	
CHENEX	CRASTES P-J,
CHEVRIER	CUZIN A,
COLLONGES-SOUS-SALEVE	
DINGY-EN-VUACHE	ROSAY E,
FEIGERES	ROGUET G,
JONZIER-EPAGNY	MERMIN M,
NEYDENS	LAVERRIERE C,
PRESILLY	DUPAIN L,
ST-JULIEN-EN-GNEVOIS	VIELLIARD A, DE SMEDT M,
SAVIGNY	FOL B,
VALLEIRY	MUGNIER F,
VERS	VILLET R,
VIRY	BONAVENTURE A,
VULBENS	BUDAN F,

**Membre représenté** ETALLAZ G par CRASTES P-J

**Membre excusé** PECORINI J-L,

**Membre absent** MARX C

**Invité** DUPERREY N

## Points traités

### I - Information/débat

1. Pénurie de médecins - maisons de santé
2. Conventonnement avec le CAUE74
3. Protocole transactionnel Matalilly
4. Présentation du nouveau magazine de la CCG « Le Genevois »
5. Stationnement P+R gare de Saint-Julien
6. SMAG
7. Petites douanes

### IV - Délibérations

1. Administration : règlement intérieur du Conseil de Développement
2. Administration : service commun « autorisations droit des sols » - convention avec la commune d'Archamps
3. Administration : achat de locaux bâtiment Athéna 1
4. Administration : bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux à intervenir avec la société Piste Noire - locaux Athéna 1
5. Finances : admissions en non-valeur budget régie eau
6. Finances : admissions en non-valeur budget régie assainissement
7. Finances : admissions en non-valeur budget général
8. Finances : subventions exceptionnelles 2016

9. Economie : convention de participation financière et de coopération pour la manifestation « 1 semaine 1 emploi » 2016

10. Déchets : attribution marché de fourniture d'un camion destiné à la collecte des déchets ménagers par bacs roulants

Le Président ouvre la séance.

Monsieur Guy Roguet est désigné secrétaire de séance.

## I - Information/débat

### 1. Pénurie de médecins - maisons de santé

*Une situation qui s'aggrave depuis début septembre*

La fermeture annoncée de cabinets médicaux à St Julien constitue une mauvaise nouvelle pour les médecins généralistes de l'ensemble du territoire, déjà débordés. Les conditions de prise en charge de la population se dégradent alors que s'installe une pénurie de professionnels de santé dans le Genevois.

*Quelques rappels*

-constats des médecins : des médecins généralistes vieillissants, une féminisation de la profession accentuant les temps partiels, une nouvelle génération de médecins prônant un équilibre travail/famille, peu de nouveaux médecins sur le territoire ces dernières années (aucun sur la ville centre) ; à ce jour il faudrait au moins 8 médecins supplémentaires pour atteindre les moyennes départementales et nationales.

-constats des infirmiers/kinés : pénurie majeure d'infirmiers (seulement 2 cabinets par exemple sur St Julien ; ne peuvent plus prendre de nouveaux patients), importants délais d'attente chez les kinés ; les départs pour la suisse semblent s'accélérer dans cette profession.

-constats aux urgences du CHANGE : sur 16 000 passages entre janvier et septembre 2016, 11 500 sont non suivis d'hospitalisation dont une grande partie correspond à des consultations simples. Ce taux augmente plus vite que sur le site d'Annecy ; de plus en plus de patients se présentent sans médecins traitants.

*Quelques éléments issus de l'intervention du Dr Haas, Président de la fédération des maisons de santé*

-évolution de la médecine générale

\*auparavant un médecin suivait 600 patients, aujourd'hui c'est plutôt 2 000.

\*l'espérance de vie augmente et avec elle le nombre de pathologies : avant le médecin traitait des pathologies aiguës, aujourd'hui il suit des malades chroniques et est au cœur du parcours de soins.

\*on a donc moins de médecins, et qui travaillent moins d'heures par semaine : si l'organisation classique est conservée, beaucoup de patients seront mis de côté.

\*l'avenir n'est plus à un médecin seul dans une commune.

\*les visites à domicile ne sont plus possibles : le suivi des patients lourds à domicile relève des infirmiers.

\*le pharmacien doit jouer son rôle de premier recours.

\*associer des médecins dans un même lieu fait progresser leurs pratiques.

-les maisons de santé sont donc selon le Dr Haas, une solution ; elles permettent d'optimiser le temps médical : comment passer de 1 000 à 2 000 patients/médecin ? Pas en travaillant plus, ce n'est pas la tendance, pas en allant plus vite (au détriment de la qualité), mais en éduquant la patientèle et en coordonnant l'action des professionnels ; on responsabilise le patient, on l'accompagne mieux, on a un discours homogène et cohérent, on espace le rythme des ordonnances. Et en faisant des protocoles de délégation aux infirmières, aux sages-femmes, etc, que le médecin gratifie pour cela.

En se faisant labelliser ARS les équipes obtiennent 50 000 € leur permettant de mettre en place un dossier électronique partagé. En obtenant les financements supplémentaires de la CPAM (20 à 50 000 € selon la taille de l'équipe), les équipes peuvent financer une partie d'un poste de secrétariat et/ou coordination. Exemple de gain : la secrétaire envoie à chaque patient devant renouveler son vaccin un courrier le lui rappelant, accompagné de l'ordonnance ; on gagne une consultation par personne.

La fédération peut aider à concrétiser un projet de maison de santé même si aucun leader naturel ne se détache dans une équipe.

La taille moyenne d'une MSP est de 4 à 5 médecins et d'une dizaine de professionnels paramédicaux. Cela correspond à un bassin de population d'environ 8 000 personnes.

Les échanges entre libéraux et élus locaux sur ces projets sont complexes car la temporalité des uns n'est pas la même que celles des autres : beaucoup d'incompréhensions mutuelles en découlent. Il faut donc patience et écoute pour que les projets se concrétisent dans de bonnes conditions. Il faut également dédramatiser auprès des libéraux les attentes de l'ARS.

#### *Les axes de travail*

\*Aider à l'installation de nouveaux médecins, le coût d'installation sur le territoire étant le problème principal.

\*Promouvoir l'image du territoire, apparemment dégradée au sein des facultés de médecine,

\*Améliorer les problèmes du transport et du parking difficiles sur la ville centre,

\*Améliorer les échanges avec le CHANGE d'autant plus difficiles depuis la fusion,

\*demander à l'ARS de revoir son découpage de territoire dans la classification des zones fragiles : leur logique administrative ne correspond pas à la réalité de terrain,

\*demander aux collectivités de diminuer le nombre de certificats nécessaires dans les écoles, les cantines, les crèches, etc.,

\*informer les patients concernant la situation de pénurie et les bons comportements à adopter de manière plus visible,

\*aider les libéraux volontaires à mener à bien des projets de maison de santé et/ou de maison médicale de garde.

#### *Actions en cours à la CCG*

\*prise en compte du problème en novembre 2015 avec l'organisation d'une première soirée d'échanges. Deux autres ont suivi, en mai et octobre 2016.

\*diffusion d'articles dans les bulletins municipaux et sur les sites internet.

\*accompagnement du projet de maison de santé dans le Vuache et à Collonges.

\*rencontre du CHANGE : le Dr Metton pour première prise de contact concernant la coordination ville/hôpital et maison médicale de garde ; Mme Chalet RDV en novembre pour discuter des disponibilités foncières du CHANGE et leur vision des choses.

\*contacts établis avec l'ARS et la FEMASAURA.

\*diagnostic local de santé : veille documentaire sur ces thématiques, statistiques, rencontres des acteurs, etc.

#### *Actions sur les communes ayant ou ayant eu un médecin*

\* A St Julien : rencontres des médecins, échanges avec l'ARS lors d'un conseil municipal privé, vœux en cours de formulation,

\*A Collonges, Archamps, Bossey : rencontres des médecins de la maison médicale, réflexion sur l'agrandissement de la maison médicale et de la mise en place d'une aide au loyer

\*A Feigères : réflexions sur la création d'un pôle médical, avec ou sans aide au loyer.

\* A Valleiry : accompagnement du projet de maison de santé, questionnement sur la mise à disposition d'un terrain communal et la mise en place d'une aide au loyer de la maison médicale actuelle.

\*A Viry : rénovation du pôle médical, recherche active d'un médecin, questionnement sur une aide au loyer.

\*A Beaumont : questionnements sur un pôle médical et une aide au loyer.

\*A Vulbens : aide de la commune pour trouver un médecin puis temporairement pour l'aider à s'installer.

#### *Plan d'actions à proposer*

- Position des communes et de la CCG concernant les aides financières directes aux professionnels : aide au loyer, aide au secrétariat ? Il faut éviter une concurrence indirecte entre communes

- Les autres axes de travail à explorer :

- ⇒ La promotion du territoire : quels supports ?

- ⇒ L'information des patients

- ⇒ Le logement des internes (du CHANGE et des médecins de ville), des remplaçants : au sein des futures maisons de santé ? convention avec la résidence sociale ? , etc.

- ⇒ L'aide au montage de dossiers (MSP, maison médicale de garde, etc.)

- ⇒ L'amélioration du quotidien des médecins à court terme : médiation ville/hôpital ? Nombre de certificats demandés par les collectivités ? Elargissement du transport à la demande ? Bilan du droit d'option ?

- ⇒ Inciter l'ARS à revoir son zonage dès maintenant (normalement pas avant 2018...)

Proposition de former un groupe de travail pour travailler sur ces questions.

A Veilliard précise que l'ARS effectue des statistiques tous les 3 ans sur lesquelles elle se base pour classer les secteurs. Celles de 2015 ne faisaient pas apparaître de difficultés majeures sur le territoire ; il faudrait donc attendre 2018 pour être potentiellement classé en secteur fragile.

G Roguet indique que la commune a acquis un local de 225 m<sup>2</sup> destiné à accueillir un médecin, 2 ostéopathes et 1 sage-femme ainsi qu'un kiné à venir. Une place reste également disponible pour 1 médecin supplémentaire.

A Bonaventure propose de solliciter les Parlementaires afin de créer une obligation pour les médecins d'exercer durant un temps minimum dans le public. En outre, il s'avère que d'après les statistiques 30 % des médecins qui sortent de l'école ne pratiquent pas.

A Vielliard signale que le projet de vœux actuellement en rédaction au niveau de la ville de St Julien reviendra sur l'état des responsabilités des acteurs face à cette situation ; il faut rappeler que la santé ne relève pas de la responsabilité des communes. En tout état de cause, les collectivités ne peuvent se satisfaire de la position de l'ARS sur l'absence de moyen légal pour réguler l'installation des médecins.

M De Smedt souligne qu'il est primordial que l'ARS revoit le classement du genevois pour l'élever au niveau de zone tendue afin que les médecins bénéficient d'une aide à l'installation.

F Mugnier observe que les médecins prennent petit à petit conscience de l'intérêt de créer une maison de santé et l'obtention d'aides apportées par l'ARS. Néanmoins, il reste encore difficile de travailler avec les professions libérales qui ne souhaitent pas forcément intégrer un cadre qu'elles peuvent considérer comme rigide.

PJ Crastes estime intéressant de travailler sur un conventionnement avec la résidence sociale, apportant ainsi une réponse pour le logement des médecins. En outre, il conviendra de s'interroger sur la prise en charge par la collectivité du volet immobilier du projet de maison de santé. Il ajoute que les membres du Bureau seront invités à la prochaine réunion du groupe de travail.

## **2. Conventionnement avec le CAUE74**

### *Rôle et missions du CAUE*

Le CAUE est un organisme départemental créé en 1978, regroupant l'ensemble des acteurs du cadre de vie, participant à la solidarité entre les collectivités, tout en veillant à l'intégration de l'architecture et l'urbanisme dans l'environnement.

Le CAUE est un outil d'aide à la décision des collectivités, des institutions, des services et des particuliers faisant appel à lui.

En France : 18 500 conseils délivrés aux communes adhérentes chaque année par l'un des 92 CAUE du territoire.

En Haute-Savoie : 275 communes adhérentes dont 20 groupements de communes, représentant au total 667 453 habitants.

Conseils en matière d'architecture, d'urbanisme et d'environnement à destination des communes, départements, intercommunalités, métropoles et pôles métropolitains, candidats privés à la construction (promoteurs et particuliers), etc.

### *Intérêt de la démarche de conventionnement*

\*La CCG s'est fixée comme objectif d'encourager la qualité des constructions et la diversité des formes urbaines, afin de promouvoir l'habitat s'inscrivant harmonieusement dans le contexte architectural et paysager et lutter contre la banalisation du bâti sur son territoire.

\*Démarche déjà engagée par la CCG : étude sur le patrimoine bâti du territoire, identification des enjeux en matière de protection et des caractéristiques architecturales locales.

### *Conventionnement : démarches administratives et planning*

Proposition d'un conventionnement avec la CCG pour alléger la procédure administrative et avoir une cohérence à l'échelle territoriale.

-19 septembre : présentation par le CAUE de sa mission de conseil en commission aménagement

-17 octobre : présentation de la démarche en Bureau

-avant le 15 novembre : les communes se positionnent sur leur volonté de bénéficier d'un service conseil. Les communes intéressées souhaitant bénéficier des vacances en informent la CCG par courrier pour être intégrées à la convention. Les communes doivent prévoir un coût prévisionnel des vacances dans leur budget pour 2017 (estimation du volume nécessaire en matière de conseil).

-28 novembre : délibération en conseil communautaire concernant la possibilité d'un conventionnement avec le CAUE

-05 décembre : délibération en Bureau : conventionnement CCG/communes pour reversement du coût des vacances

-1<sup>er</sup> janvier 2017 : mise en place du service

#### *L'étude de territoire*

\*étape 1 (durée 6 mois, mise en place prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017)

-Objectifs : permettre aux architectes-conseils du territoire de s'imprégner du contexte local, des problématiques architecturales et paysagères (visites de terrain, rencontres avec les élus ...); effectuer un diagnostic local territorial et identifier les principaux enjeux; cibler de grands axes d'intervention à travailler lors des vacances.

-Coût estimé : frais d'études de 2 600 € net + maximum de 30 vacances nécessaires à la réalisation du diagnostic (coût 2016 d'une vacation : 226 €), soit un total de 9 380 €.

-Propositions : afin de permettre la création d'une base de données à l'échelle du territoire, la CCG propose de faire réaliser cette étude sur l'intégralité des communes du territoire (et non uniquement celles intéressées par le service architecte conseil). Cette étude pourra être réutilisée par exemple pour la création d'une charte architecturale et paysagère de « bonnes pratiques » en matière de construction et de réhabilitation.

Afin d'impulser cette action, la CCG propose de prendre en charge l'intégralité du coût de l'étude de territoire, préalable à la mise en place du service de conseils architecturaux et paysagers.

#### *Les vacances*

Etape 2 : durée d'expérimentation : 3 ans, mise en place prévue au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

Objectifs : analyse et évaluation de la qualité d'insertion des projets d'aménagement et de construction dans les paysages (en amont du permis de construire), aide dans la révision ou l'élaboration de documents d'urbanisme, accompagnement des élus dans leurs réflexions relatives à l'évolution urbaine du territoire qu'ils administrent.

Coût estimé : maximum de 50 vacances/an (demi-journées) de conseils ainsi qu'une prise en charge des frais de déplacement des architectes-conseils (4,41 €/km). La CCG avance le montant des frais de vacation : 50 % de ces frais sont ensuite remboursés à la collectivité par le CAUE et 50% seront pris en charge par les communes, au prorata de leur utilisation du service.

#### *Communication et organisation*

Organisation des RDV-conseils : ils regroupent plusieurs acteurs autour de la table, pour travailler l'insertion architecturale, urbaine et paysagère des projets, de préférence en amont du dépôt de permis de construire.

Il est donc nécessaire de travailler sur une communication en amont sur la mise en place de ces permanences : sites internet des communes et de la CCG, bulletins municipaux, possibilité d'organiser une réunion publique.

Concrètement, les communes auront en charge l'organisation des RDV de conseil en fonction de leur besoin.

#### *Les vacances*

Le CAUE propose de mettre en place deux lieux de permanence fixes pour minimiser les frais de déplacement des architectes-conseils, par exemple permanences à la CCG pour les communes situées à l'est du territoire et permanences à la mairie de Valleiry pour les communes situées à l'ouest du territoire.

G Roguet observe qu'il est intéressant d'avoir l'expertise des architectes-conseils du CAUE mais les propositions qu'ils émettent conduisent souvent à augmenter le coût du projet.

R Villet indique que Vers a déjà fait appel au CAUE pour un projet communal qui a finalement vu son coût multiplié par 3 faute d'une estimation insuffisamment précise en amont.

A Vielliard note que la prestation proposée est plutôt sur le conseil en matière d'aménagement et non pas sur l'accompagnement dans la réalisation d'un projet.

X Pin souligne la nécessité d'identifier une règle entre les communes pour parvenir à un équilibre dans la consommation des vacances.

M Mermin précise qu'il est proposé de déterminer deux lieux de rendez-vous, un pour les communes du Vuache et un autre pour les communes du Salève afin de limiter les frais de déplacements des architectes-conseils du CAUE. Les communes devront donc se déplacer.

R Villet note que cette prestation fait double-emploi avec celle de l'architecte retenu dans le cadre de l'élaboration du PLU.

E Rosay rappelle que lorsque le CAUE est venu présenter la démarche en commission, et a insisté sur la nécessité de réaliser un diagnostic global préalablement à l'instruction des permis de construire.

La majorité des communes se montre intéressée par la proposition de lancer un diagnostic sur l'ensemble du territoire puis de prévoir l'organisation de vacances pour les communes ayant des besoins.

E Rosay indique qu'il est difficile d'évaluer pour une commune le temps à consacrer sur un dossier.

A Bonaventure propose que les lieux de rendez-vous soient déterminés en fonction des dossiers inscrits à l'ordre du jour.

M Mermin demande aux communes intéressées par la démarche d'adresser un courrier de confirmation à la CCG avant le 15 novembre.

### **3. Protocole transactionnel Matailly**

PJ Crastes informe le Bureau que le protocole transactionnel est actuellement étudié par les entreprises. Dès l'obtention de leur accord, il sera inscrit à l'ordre du jour d'un conseil communautaire, qui pourrait être organisé de manière exceptionnelle avant celui de fin novembre.

### **4. Présentation du nouveau magazine de la CCG « Le Genevois »**

F Mugnier indique que le nouveau format du magazine permet de le rendre plus lisible et met en avant les acteurs locaux. Il est orienté en direction des usagers et se veut davantage pédagogique. Il sera distribué dans les boîtes aux lettres à partir d'aujourd'hui et sur les 10 jours qui arrivent. Des exemplaires seront également disponibles dans les lieux publics.

### **5. Stationnement P+R gare de Saint-Julien**

A Vielliard indique qu'à compter du 1<sup>er</sup> novembre, le règlement de stationnement évoluera à St Julien. En effet, la ville dispose de 2 000 places mais beaucoup sont occupées par les pendulaires et il a été constaté un certain nombre de voitures ventouses. La place du marché sera donc payante avec possibilité d'abonnement pour les personnes qui travaillent sur St Julien. Le P + R de la gare sera quant à lui gratuit pour la journée mais payant au-delà ; un système d'abonnement sera mis en place. Cette organisation permettra de mieux contrôler le fonctionnement des parkings et incitera les frontaliers à utiliser le P + R de Perly qui sera plus avantageux financièrement. Une convention de gestion pour le P + R de la gare sera actualisée entre la CCG et St Julien car ce parking est propriété de la CCG. A terme, une augmentation de tarifs pourrait être envisagée pour financer en partie l'augmentation du cadencement de la ligne D.

X Pin souligne qu'il a remarqué à plusieurs reprises que des personnes dormaient dans leur voiture sur le P + R de la gare.

A Vielliard indique que ce phénomène relève d'une criminalité organisée puisque ces personnes exercent la mendicité le jour et occupent ces voitures la nuit, qui leur sont « louées ».

Il ajoute que la ville a également décidé de modifier la circulation au niveau du carrefour de l'Arande, avec l'inversion du cédez-le-passage.

### **6. SMAG**

PJ Crastes indique qu'une réunion a eu lieu afin de présenter les conclusions de l'audit complémentaire sollicité par le Département. Il apparaît que :

\*au niveau financier, la Région obtient de la part de l'Etat les moyens nécessaires pour intervenir en matière d'économie. Elle a pris l'engagement moral d'attribuer à la Technopôle 1,5 M € par an. La participation du département était supérieure à cela, un travail est en cours de réalisation pour trouver d'autres modèles de fonctionnement.

\*une nouvelle structure devra gérer la Technopôle : le départ du Département du SMAG le conduit à sa dissolution. Un bilan actif/passif est en cours de réalisation. La CCG ainsi que la Région créeront une nouvelle structure d'ici fin 2016 et l'année 2017 sera consacrée à en définir la forme et les modalités de fonctionnement.

Il conviendra de déterminer les modalités d'intervention de la Région, qui peut apporter une contribution financière annuelle mais également participer au capital de la structure à créer. Il faudra s'interroger sur la position future du Département dans la Technopôle (son maintien via une SEM, autre organisme via l'enseignement supérieur ...), mais de manière minoritaire.

\*travail à mener en 2017 pour remettre en route les projets avec la Région, et pouvoir percevoir les subventions acquises dans le cadre du CPER pour certains d'entre eux.

Conclusion :

\*confirmation de l'engagement de la Région dans la Technopôle par délibération,

\*mise en place d'une nouvelle structure,

\*définition d'une stratégie de développement de la Technopôle.

X Pin souligne que se posera la question de la répartition des actifs du SMAG et la position de la CCG par rapport à cela.

R Villet demande si M Saddier, conseiller régional, a été associé à la démarche et si oui quelle est sa position.

PJ Crastes répond qu'il est favorable à une intervention de la Région sur la Technopôle mais il faut savoir qu'un investissement de 80 M € par an est estimé à l'échelle régionale alors que la Région ne dispose de financements qu'à hauteur de 60 M €. Il est donc nécessaire de travailler sur des projets qui créent une valeur ajoutée et de la richesse pour le territoire ainsi que sur des liens de gouvernance renforcés avec la Région.

## **7. Petites douanes**

PJ Crastes explique qu'une rencontre est prévue le lendemain réunissant A Vielliard, V Duby-Muller, Madame la Sous-Préfète ainsi que lui-même, afin de travailler sur une ligne de défense côté français. L'Etat, le Département et l'ARC proposeront des mesures alternatives à la démarche de fermeture des petites douanes et non des mesures d'accompagnement comme cela a été demandé par le Conseil d'Etat. Plusieurs alternatives peuvent être envisagées à court terme : visibilité à donner sur la capacité de Bardonnex, développement de l'offre de transports en commun (ligne Valleiry/Viry/Bernex), co-voiturage, travail sur l'optimisation des autres points de blocage, liste d'exemples de mesures de sécurisation dans les villages, plan de circulation dans Soral (orientation des feux, carrefour à feux), lancement d'une étude de déviation, pour parvenir à moyen terme à la création de ce contournement.

Si le Conseil d'Etat maintient sa position de fermeture des petites douanes, il conviendra alors de s'interroger sur les actions à mettre en place côté français.

E Rosay craint que l'analyse portée côté suisse par les partenaires français ne soit appréhendée de manière positive par les intéressés.

R Villet estime dommage d'avoir la volonté de créer une grande agglomération et que dans les fait Genève se referme à la survenue de pressions locales.

A Vielliard indique que cette attitude pose effectivement un problème de fonds. Il sera difficile d'expliquer par la suite le vote du projet d'agglomération 3.

PJ Crastes rappelle qu'il s'agit d'une problématique qui ne touche pas uniquement le genevois puisque si les petites douanes du territoire devaient fermées lors des flux pendulaires, les répercussions iraient bien au-delà du territoire avec des reports sur les autres douanes.

X Pin indique qu'il serait intéressant de sensibiliser les communes suisses qui seraient impactées par cette fermeture.

E Rosay souhaite savoir si les élus se sont déjà engagés sur le projet d'agglomération 3.

PJ Crastes répond qu'il est nécessaire d'avoir une cohérence dans le discours. En 2014, suite à la votation sur les P + R, tous les partenaires ont indiqué à Genève leur refus de signer le projet d'agglomération 2. Cependant, ce défaut de signature ne remet pas en cause la coopération avec Genève mais ne permet pas de solliciter des subventions auprès de la Confédération.

E Rosay propose de communiquer davantage en direction de la population afin d'obtenir son soutien dans les actions qui pourraient être entreprises.

PJ Crastes observe que les projets réalisés à l'échelle de l'ARC ne sont pas uniquement au bénéfice des habitants du territoire et ont des répercussions sur l'ensemble du Grand Genève.

R Villet demande si le projet de parking à Arare est toujours inscrit dans les PACA.

PJ Crastes répond qu'il était prévu de réaliser deux parkings de 1 000 places chacun à Arare mais face à la pression exercée par la commune de Plan-les-Ouates, seules 100 places ont été créées.

R Villet déplore que les élus français soient peu entendus dans les projets à inscrire au projet d'agglomération 3 coté suisse. Il semble au final que ce document ne résulte pas d'un travail partagé.

F Mugnier constate qu'il n'existe aucune étude sur le transport à l'échelle du territoire du Grand Genève. Des études de circulation existent mais aucune étude globale n'a été prescrite, alors qu'elle pourrait apporter des éléments de réponse dans l'organisation générale des transports.

PJ Crastes souligne que coté genevois des plans de développement des transports ont été élaborés mais ils n'existent pas au niveau transfrontalier. Le projet d'agglomération comporte néanmoins un schéma transfrontalier. Côté français, une étude a été réalisée en 2012, par secteurs, donnant lieu au plan global de déplacements intégré au SCOT mais n'a pas fait l'objet d'une actualisation et ne peut en conséquence servir de base pour réaliser des projections. Par ailleurs, au niveau du ferroviaire, cette thématique n'est pas portée à l'échelle du Grand Genève alors que des décisions importantes sont en train de se prendre, impactant fortement le territoire frontalier. Il sera intéressant de réaliser lors d'un prochain Bureau un point d'étape sur la planification des transports.

## **II - Compte-rendu des commissions**

Néant.

## **III - Approbation compte-rendu du Bureau des 12 et 26 septembre 2016**

Aucune observation n'étant formulée, les comptes-rendus des séances des 12 et 26 septembre 2016 sont approuvés à l'unanimité.

## **IV - Délibérations**

### **1. Administration : règlement intérieur du Conseil de Développement**

Le conseil de développement de la Communauté de communes a été institué par délibération n°20160926\_cc\_adm112 du Conseil communautaire du 26 septembre 2016.

Afin de procéder aux désignations des membres et permettre la mise en place effective de cette instance, il est proposé un règlement intérieur, dont le projet est ci-joint annexé.

Ce règlement intérieur, dans sa version initiale, sera présenté aux membres du conseil de développement, qui pourront, le cas échéant proposer des compléments ou modifications.

Le Bureau approuve projet de règlement intérieur du conseil de développement.

- Adopté à l'unanimité -

### **2. Administration : service commun « autorisations droit des sols » - convention avec la commune d'Archamps**

La loi ALUR impose aux communes de s'organiser pour assumer l'instruction des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol, depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2015.

La commune d'Archamps a ainsi conventionné le 26 mars 2014 avec la CCG pour la mise à disposition du service commun.

Sur décision de la commune, la convention initiale a été résiliée en avril 2016.

Néanmoins, pour des questions d'organisation interne et de recrutement d'un chargé d'urbanisme, la commune a demandé qu'une nouvelle convention, d'une durée de 6 mois, soit conclue, jusqu'au 9 octobre 2016.

Par courrier du 15 septembre 2016, la commune a fait part à la Communauté de communes de son souhait de recourir au service commun de la CCG, au-delà du 9 octobre 2016 et d'une manière plus pérenne.

Par conséquent, il est donc nécessaire de signer une nouvelle convention, pour une durée de 3 ans, dont le projet est ci-joint annexé.

En conséquence, le Bureau décide :

- d'approuver la convention à passer avec la commune d'Archamps pour bénéficier du service commun d'instruction du droit des sols, à compter du 10 octobre 2016, pour une période de 3 ans ;
  - d'autoriser le Président à signer ladite convention et tous actes futurs s'y rapportant.
- Adopté à l'unanimité -

### **3. Administration : achat de locaux bâtiment Athéna 1**

Par délibération n° 20160704\_b\_adm37 du 04 juillet 2016, le Bureau avait décidé d'acquérir, auprès de la société Noir Extrême, des locaux à usage de bureaux, situés dans le bâtiment Athéna, entrée 1, rez-de-chaussée, au sein de la Technopôle d'Archamps, lot de co-propriété n° 4, d'une surface de 136,19 m<sup>2</sup> loi Carrez, au prix de 1 200 € le m<sup>2</sup>, soit un montant total de 163 428 €.

Après avoir sollicité auprès du vendeur un nouveau certificat de mesurage des locaux, il s'avère que ces derniers ont une superficie de 128,40 m<sup>2</sup> au lieu de 136,19 m<sup>2</sup>.

La société Noir Extrême souhaite toujours vendre les locaux qu'elle possède.

Aussi, il est proposé au Bureau de se positionner à nouveau sur cette acquisition. Le prix d'achat au m<sup>2</sup> reste identique, soit 1 200 € le m<sup>2</sup>.

Par courrier en date du 05 octobre 2016, France Domaine a estimé le bien à 154 000 €.

En conséquence, le Bureau décide :

- d'abroger la délibération n° 20160704\_b\_adm37 par laquelle le Bureau avait approuvé l'acquisition de surfaces de bureaux, auprès de la société Noir Extrême, dans le bâtiment Athéna 1, rez-de-chaussée, lot n° 4, d'une superficie de 136,19 m<sup>2</sup>, pour un montant de 163 428 €,
  - d'adopter le principe d'acquisition, auprès de la société Noir Extrême, de surfaces de bureaux dans le bâtiment Athéna 1, rez-de-chaussée, lot n° 4, d'une superficie de 128,40 m<sup>2</sup>, pour un montant de 154 080 €,
  - d'autoriser le Président à signer les actes correspondants et tout document afférent.
- Adopté à l'unanimité -

### **4. Administration : bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux à intervenir avec la société Piste Noire - locaux Athéna 1**

La SCI Noir Extrême souhaite vendre les locaux dont elle est propriétaire, situés dans le bâtiment Athéna, entrée 1, rez-de-chaussée, au sein de la Technopôle d'Archamps. Il s'agit de locaux à usage de bureaux, lot de copropriété n° 4, d'une surface de 128,40 m<sup>2</sup>. La CCG est intéressée pour acquérir, en pleine propriété, ces locaux.

La société Piste Noire, locataire des locaux susmentionnés, a manifesté son intérêt pour continuer à occuper ces bureaux.

Ainsi, il est proposé de conclure un bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux avec la société Piste Noire, pour une durée de 36 mois, moyennant un loyer mensuel de 1 096,54 € HT, auquel seront ajoutées les charges de copropriété. Ce bail débutera au lendemain de la date de la vente entre la SCI Noir Extrême et la CCG.

Ce bail sera conclu selon les conditions précitées à condition que la CCG acquière le bien.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'abroger la délibération n° 20160926\_b\_adm58 par laquelle le Bureau avait approuvé le bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux à intervenir avec la société Piste Noire, pour des locaux d'une surface de 136,19 m<sup>2</sup> au lieu de 128,40 m<sup>2</sup>,
  - d'approuver les termes du bail dérogatoire aux statuts des baux commerciaux, à intervenir avec la société Piste Noire, pour une durée de 36 mois, à compter du lendemain de la date de la vente entre la SCI Noir Extrême et la CCG, tel qu'annexé au présent projet de délibération ;
  - d'autoriser le Président à signer ledit bail ainsi que tout document afférent.
- Adopté à l'unanimité -

### **5. Finances : admissions en non-valeur budget régie eau**

Madame la Trésorière n'a pas pu procéder au recouvrement plusieurs titres de recettes concernant les redevances d'eau potable.

La dépense sera imputée sur le compte 6541 "Créances admises en non-valeur" ; les crédits sont prévus au budget.

En conséquence, le Bureau accepte les admissions en non-valeur pour un montant total de 824.56 € TTC, sur le compte 6541.

- Adopté à l'unanimité -

#### **6. Finances : admissions en non-valeur budget régie assainissement**

Madame la Trésorière n'a pas pu procéder au recouvrement de plusieurs titres de recettes concernant les redevances d'assainissement.

La dépense sera imputée sur le compte 6541 "Créances admises en non-valeur" ; les crédits sont prévus au budget.

En conséquence, le Bureau accepte les admissions en non-valeur pour un montant total de 7 174.66 € TTC, sur le compte 6541.

- Adopté à l'unanimité -

#### **7. Finances : admissions en non-valeur budget général**

Madame la Trésorière n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de recette suivants concernant la redevance Spéciale d'une société ayant fait l'objet d'une liquidation judiciaire :

RDS FRANCE SARL :

- Titre 198 de 2013 pour un montant de 91,00 €
- Titre 344 de 2014 pour un montant de 91,00 €

La dépense sera imputée sur le compte 6541 "Créances admises en non-valeur" ; les crédits sont prévus au budget.

En conséquence, le Bureau accepte l'admission en non-valeur des créances ci-dessus pour un montant total de 182 € sur le compte 6541.

- Adopté à l'unanimité -

#### **8. Finances : subventions exceptionnelles 2016**

Une enveloppe de 170 000 €, puis un complément de 10 000 €, ont été votés lors du budget primitif puis de la décision modificative n°1 pour l'attribution de subventions. Il reste 3 775 € sur ces crédits.

Un premier travail sur la définition de critères d'attribution a été réalisé. Cette démarche doit être complétée et validée en vue d'être appliquée pour l'année 2017. Pour autant, certains critères ont pu d'ores et déjà être étudiés par la commission équipement ou le Comité de Présidence dans le cadre de l'instruction des demandes 2016.

Trois demandes de subventions exceptionnelles entrant dans les compétences de la CCG sont arrivées après l'attribution des subventions. Il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

Association	Objet	Proposition au Bureau
Comité départemental de Haute Savoie de Course d'orientation	week-end de course d'orientation sur le territoire de la CCG 15 et 16 octobre 2016	1 000 €
Karaté Club St Julien en Genevois	coupe nationale le 19 novembre 2016 à Valleiry	1 500 €
La Salévienne	1er salon du livre du Grand Genève le 6 novembre 2016 à la Chartreuse de Pommier	1 000 €
<b>TOTAL</b>		<b>3 500 €</b>

Le Bureau approuve les attributions de subventions exceptionnelles, telles que présentées ci-dessus, au regard des statuts et de propositions de critères, pour un montant de 3 500 €.

- Adopté à l'unanimité -

#### **9. Economie : convention de participation financière et de coopération pour la manifestation « 1 semaine 1 emploi » 2016**

Le Forum de l'emploi « Pas de frontière pour les métiers technologiques de demain » est organisé chaque année par Pôle Emploi dans le cadre de l'événement national « 1 semaine 1 emploi ». Ce forum a rassemblé 2500 visiteurs en 2015, avec une note de satisfaction globale de 8,4/10. On comptait 82 stands dont 38 entreprises et 44 partenaires. Ce jour-là, 3 coachs professionnels étaient mobilisés, 18 tables rondes et 21 conférences ont été organisées. Il s'agit d'un événement unique en Rhône-Alpes, au cours duquel 230 offres d'emplois ont été présentées.

Pour l'organisation du forum 2016, la Ville de Saint Julien a sollicité la Communauté de communes pour apporter, à Pôle Emploi, un soutien financier et/ou matériel dans l'organisation de l'événement.

La Communauté de communes pourrait apporter son soutien pour l'organisation de cet événement qui contribue à faciliter le recrutement des entreprises du territoire, et qui permet à un nombre important de personnes de trouver un emploi.

Grâce à d'importantes réflexions concernant l'optimisation des dépenses, le budget a été considérablement réduit cette année. Par ailleurs, l'événement, qui avait lieu à Saint-Julien, se déroulera, pour des raisons techniques et financières, au Centre de Convention d'Archamps Technopole.

Pôle Emploi a sollicité la CCG pour soutenir l'événement sur les points suivants :

- demander aux communes du territoire l'affichage de l'information sur leurs panneaux lumineux
- diffuser auprès des communes du territoire les documents de communication
- mettre à disposition un véhicule les 5 et 7 octobre pour effectuer des trajets de logistique sous réserve que Pôle Emploi assure, auprès de son assurance le véhicule de la CCG pour les deux jours de mise à disposition et fournisse l'attestation d'assurance correspondante à la CCG ;
- participer au financement de la location du Centre de convention pour un montant de 6 167,86 € TTC.

La convention de coopération a pour objet de définir les objectifs et moyens mis en œuvre par Pôle Emploi, ainsi que la participation de la CCG pour soutenir l'événement.

Considérant l'intérêt de cet événement qui contribue à faciliter le recrutement des entreprises du territoire et permet à un nombre important de personnes de trouver un emploi, Monsieur le Vice-Président propose d'acter la participation de la CCG sur les points sollicités par Pôle Emploi.

En conséquence, le Bureau communautaire décide :

- d'approuver la participation de la CCG à cet événement telle qu'elle est définie ci-dessus ;
  - d'approuver la convention de participation de coopération pour la manifestation « 1 Semaine 1 Emploi 2016 » à intervenir avec Pôle Emploi ;
  - d'autoriser le Président à signer tous les actes à intervenir dans ce cadre et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- Adopté à l'unanimité -

#### **10. Déchets : attribution marché de fourniture d'un camion destiné à la collecte des déchets ménagers par bacs roulants**

La flotte des véhicules d'enlèvement des ordures ménagères est composée de six poids-lourds. Parmi les six poids-lourds, la CCG détient trois bennes d'enlèvement des ordures ménagères « traditionnelles » d'utilisation courante. Ces véhicules ont été achetés en 2011. Afin de limiter le coût d'entretien, ces véhicules sont normalement remplacés tous les 4 ans à 5 ans.

En 2016, le remplacement d'un de ces véhicules avait été programmé.

Pour ce faire, conformément aux dispositions des articles 25, 33, 66 et 67 du décret n°2016-360 relatif aux marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée, le 23 août 2016, par avis envoyé au JOUE et au BOAMP, avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil d'acheteur de la CCG, pour une réception des offres le mardi 27 septembre 2016 à 12h au plus tard.

Le marché, intitulé « Fourniture d'un camion de collecte des déchets ménagers par bacs roulants » comprend deux lots :

- Lot n°1 : fourniture d'un châssis poids lourd d'un PTAC de 26 Tonnes
  - Lot n°2 : fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères sur le châssis du lot n°1
- 5 plis sont parvenus dans les délais :
- 3 offres pour le lot n°1 : BERNARD TRUCKS, SCANIA France SAS et SVI Annecy.
  - 2 offres pour le lot n°2 : EUROVOIRIE et FAUN ENVIRONNEMENT SAS.

L'analyse des offres a été réalisée par les services de la CCG.

Après avoir entendu l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres, dûment convoquée pour le lundi 17 octobre 2016, a décidé de retenir les offres suivantes, économiquement les plus avantageuses selon les critères de jugement des offres fixés dans règlement de la consultation :

- pour le lot n°1, l'offre de la société SVI74 ANNECY pour un montant de 103 900 € H.T., soit 124 680 € TTC ;
- pour le lot n°2, l'offre de la société EUROVOIRIE pour un montant de 75 500 € H.T., soit 90 600 € TTC.

Le Bureau communautaire décide :

- de prendre acte du choix de la Commission d'appel d'offres comme indiqué ci-dessus,
  - d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit marché ainsi que toute pièce annexe.
- Adopté à l'unanimité -

## **V - Divers**

### **1. Ouverture des commerces le dimanche**

Les communes sont appelées à se positionner avant le 15 novembre prochain sur leurs souhaits en matière d'ouverture des commerces le dimanche (sur quels commerces, nombre de dimanches et jours). Ce point sera évoqué en Bureau du 21 novembre et présenté pour délibération en Conseil du 28/11.

### **3. Souhait de la commune de Cernex d'intégrer la CCG**

PJ Crastes évoque la démarche du Maire de Cernex en vue du retrait de sa commune de la Communauté de Communes de Cruseilles et de son adhésion à la CCG.

R Villet précise que le conseil municipal de Cernex n'est pas unanime sur cette démarche. En tout état de cause, le Maire de la commune souhaite quitter la communauté de communes de Cruseilles pour diverses raisons, et se rapprocher en ce sens de la CCG. La Sous-Préfète quant à elle n'est pas favorable à cette démarche car le schéma départemental de coopération intercommunale vient d'être validé et il n'est pas envisagé de le modifier.

Il serait intéressant que le Maire de Cernex vienne devant les élus du Bureau exposer son projet politique.

A Vieilliard note que les études montrent que des liens existent avec Cernex puisque un nombre important d'habitants travaillent sur le genevois, français ou suisse, tout comme d'autres communes frontalières de la CCG. Une démarche globale est à engager.

PJ Crastes indique qu'il doit prochainement rencontrer le Maire de Cernex.

### **4. Convention TEPCV**

PJ Crastes indique qu'un mail sera adressé aux communes car l'Etat souhaite conventionner pour l'attribution de financements complémentaires à hauteur de 1,5 M €. Les communes sont donc appelées à transmettre au plus tard le 15 novembre les projets susceptibles d'émerger à la démarche.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Rédigé par Séverine Ramseier le 28 octobre 2016.

Vu par le Président